

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 29/09/2022

La régulation des grands ongulés, une nécessité pour l'avenir des forêts !

L'ONF est interpellé par voix médiatique et sur les réseaux sociaux, sur sa gestion de la chasse en forêt domaniale de Ribeauvillé. Sensible à l'émotion que peut susciter le tir de biches et de faons en période de brame, l'établissement en charge de la gestion durable des forêts publiques, accompagné par les communes forestières, souhaite expliquer le cadre de cette intervention qui vise à restaurer l'équilibre nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes et au renouvellement d'une forêt fortement dégradée.

La forêt domaniale de Ribeauvillé est depuis de nombreuses années impactée par une population de cerfs en excès. La surconsommation des sous-bois aboutit à une perte de biodiversité : le cortège de plantes (graminées, plantes à fleurs, arbustes et jeunes arbres) et la faune qui y est associée comme les insectes ou les oiseaux, sont aujourd'hui très appauvris et ne parviennent plus à se renouveler. Le cerf a bien évidemment sa place dans cette forêt, mais elle ne doit pas se faire au détriment des autres composantes de l'écosystème forestier. Les forestiers de l'ONF sont animés par la passion de la nature et sont responsables de cet équilibre. Leur action quotidienne s'attache à mettre en œuvre une gestion multifonctionnelle qui vise à concilier les enjeux environnementaux, de paysage, d'accueil du public (loisirs) et de production de bois, matériau écologique et biosourcé par excellence.

La régulation des ongulés par la chasse est nécessaire pour garantir le bon fonctionnement des forêts et maintenir, voire rétablir l'équilibre d'un écosystème dont ils font eux-mêmes partie.

Cette situation délicate a conduit l'ONF à gérer en direct un des lots de chasse de cette forêt domaniale, avec ses équipes mais également des chasseurs « non-ONF ». Cette gestion s'inscrit dans un cadre réglementé et maîtrisé.

Les attributions par lot font l'objet, après concertation, d'un arrêté de la fédération départementale des chasseurs pour atteindre cet objectif d'équilibre entre les ressources du milieu forestier et la population de cerfs : le plan de chasse prévoit un nombre minimum et maximum d'animaux à prélever dans une forêt, par catégories. Ainsi, il préconise le tir de cerfs adultes, mais aussi de biches et de faons. Tous les chasseurs sont concernés par cela.

Aujourd'hui en forêt de Ribeauvillé, la chasse a permis la réalisation d'un prélèvement d'animaux représentant 30% du quota minimal prévu par le plan de chasse, ce qui est conforme aux objectifs et constitue une situation tout à fait normale.

L'utilisation de « modérateurs de son » (appelés aussi « silencieux ») est autorisée par arrêté ministériel et permet, en situation de régulation, de réaliser des interventions plus efficaces sur de plus courtes durées.

Contacts presse

Direction territoriale de l'ONF Grand-Est
Frédérique de La Gorce
Tél : 06 23 24 61 61
Mél : frédérique.de-la-gorce@onf.fr

COFOR d'Alsace
Maxime Blondin
Tél : 06 30 29 03 21
Mél : maxime.blondin@communesforestieres.org

Enfin, l'ouverture générale de la chasse, qui inclut la période du brame, est définie par un arrêté préfectoral daté du 23 août 2022.

Le mode de chasse pratiqué en FD de Ribeauvillé consiste à chasser moins souvent et à démarrer la chasse plus tôt en saison, dans l'objectif de moins déranger la faune et mieux partager la forêt avec les autres usagers.

C'est dans la durée qu'il convient d'évaluer les actions de régulation en s'intéressant à l'ensemble des composantes de la forêt qui rappellent le, est aujourd'hui menacée et fragilisée par les effets du changement climatique. L'attention portée à son renouvellement est donc plus que jamais, au premier plan des préoccupations de l'ONF.

Conscient de l'émotion suscitée, l'ONF prévoira prochainement des temps d'échange avec l'ensemble des acteurs, en accompagnement de ses actions.



Semis de sapin surabroustés sans avenir. Sa croissance lente dans le jeune âge rend cette espèce d'autant plus sensible aux abroustissements répétés © ONF



Lorsque les ongulés sont trop nombreux, la mise en place d'enclos est nécessaire pour permettre aux semis de se développer. La comparaison entre l'enclos et l'exclos illustre la différence de développement de la végétation et la perte de diversité © ONF

Pour en savoir plus :
[Sur le déséquilibre forêt-gibier](#)